



Loccataire et vente de la maison

Par **chasseur86**, le **25/07/2011** à **16:29**

Bonjour, mon propriétaire a mis sa maison en vente. mon bail court jusqu'à mars 2014. si je trouve un nouveau logement avant quel préavis je dois lui donner. merci

Par **cocotte1003**, le **26/07/2011** à **01:15**

Bonjour, tant que vous ne recevez pas de congé pour vendre (6 mois avant la fin de votre bail = septembre 2013) vous êtes un locataire normal qui a un préavis normal de 3 mois sauf si vous pouvez bénéficier du préavis réduit de 1 mois. Après réception de votre congé, vous pourrez quitter le logement sans préavis. Il se peut que le bailleur est décidé de vendre occupé c'est à dire avec vous. Dans ce cas, seule la courtoisie l'oblige à vous en informer et votre bail continuera avec le nouveau propriétaire sans avoir besoin de le refaire et aux mêmes conditions (loyer en particulier) seul le "lieu" de versement du loyer changera.
cordialement